

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

**Représentés :** Marie LORENTE par Francis BOUTES

**Présents non votants :**

**Excusés :** Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

**Absents :**

#### Objet: Adoption du budget 2021

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2021 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au chapitre (art 2312-2 du C.G.C.T.).

Le budget primitif 2021 annexé au présent rapport se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 520 654 €	2 520 654 €
Investissement	712 874 €	712 874 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 233 528 €</b>	<b>3 233 528 €</b>

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2021 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et de m'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif du syndicat mixte et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,

Jean ARCAS.

